

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 127/06

ASA 33/016/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTIONS IMMINENTES

PAKISTAN

Ilyas (h)

Ghulam Abbas (h)

Muhammad Asif (h)

Londres, le 9 mai 2006

Les trois hommes nommés ci-dessus ont été déclarés coupables de meurtre et condamnés à la peine capitale. Leur exécution est prévue le 19 mai. Selon les informations dont dispose Amnesty International, les familles des victimes sont en train de négocier avec celles des condamnés, et il est possible qu'elles acceptent la commutation de leur peine en échange d'indemnités. En cas d'échec des négociations, le président Moucharraf a le pouvoir de commuer les sentences prononcées contre ces trois hommes.

Ilyas, Ghulam Abbas et Muhammad Asif ont été reconnus coupables de cinq meurtres commis près de la ville de Rahwali, dans la province du Pendjab. Amnesty International ignore quand ils ont été condamnés à mort. L'exécution était prévue le 9 mai 2006, cependant, la haute cour de Lahore l'a reportée au 19 mai, afin de laisser plus de temps pour les négociations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2005, au moins 241 personnes ont été condamnées à mort et au moins 31 exécutions ont eu lieu au Pakistan. La plupart de ces personnes avaient été reconnues coupables de meurtre. De nombreux condamnés relativement fortunés ont pu échapper à une telle peine en vertu des dispositions de l'Ordonnance de *qisas* (réparation) et *diyat* (prix du sang) qui permettent aux proches de victimes d'accepter un dédommagement et d'accorder une grâce à l'auteur présumé d'un crime.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, car elle est révélatrice d'une culture de la violence et ne constitue pas une solution à celle-ci. Il n'a jamais été démontré qu'elle ait un effet dissuasif plus efficace que les autres sanctions et elle comporte en outre un risque d'erreur judiciaire irréparable. L'organisation considère que la peine capitale est la forme de traitement la plus cruelle, inhumaine et dégradante qui soit et qu'elle constitue une violation du droit à la vie, qui est proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par d'autres instruments internationaux en matière de droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez le président Moucharraf à user immédiatement du droit que lui confère l'article 45 de la Constitution pakistanaise de commuer la peine de mort prononcée contre Ilyas, Ghulam Abbas et Muhammad Asif ;

– priez instamment le président d'instaurer sans délai un moratoire sur toutes les exécutions qui ont lieu au Pakistan, en vue de l'abolition de la peine capitale, conformément à la tendance mondiale en faveur de l'abolition totale de cette peine.

APPELS À :

Président de la République islamique du Pakistan :

General Pervez Musharraf

Pakistan Secretariat

Islamabad

Pakistan

Fax : +92 51 922 1422

Courriers électroniques : CE@pak.gov.pk

Formule d'appel : *Dear President Pervez Musharraf,* / Monsieur le Président de la République,

COPIES aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*